



Chambre Nationale des Ostéopathes

SYNDICAT NATIONAL DES OSTÉOPATHES



Reconnu représentatif par le ministère des Affaires sociales, Santé et Droit des femmes

Le Président

Fernand-Paul BERTHENET D.O.

Officier de la Légion d'Honneur

Communication importante à diffuser à tous les Ostéopathes et aux étudiants en Ostéopathie

Le Conseil d'Administration vous informe **officiellement** que la Chambre Nationale des Ostéopathes a **démissionné** de l'Unité Pour l'Ostéopathie (U.P.O.).

En effet, une majorité de membres de l'U.P.O., 3 sur 5, a voté le financement d'un audit préparé et finalisé par la société VERITAS afin d'accréditer, non seulement les écoles à temps complet (ostéopathie exclusive), mais aussi celles à **temps partiel réservées aux professions de santé** et, ceci, alors que ces structures pour deux d'entre elles ont un objet statutaire réservé à la défense de l'ostéopathie exclusive. Il s'agit du SFDO et du SNOS : leurs statuts sont visibles sur leurs sites internet et vous constaterez que leurs statuts n'ont pas été respectés. (voir N.B.).

Un autre membre de l'U.P.O. : la FNESO, Fédération d'écoles qui ne comporte, en son sein, que des responsables des écoles dites « *d'Enseignement Supérieur* » (selon Sigle FNESO) dont trois sur neuf d'entre elles sont ouvertes à l'enseignement de l'ostéopathie aux professions paramédicales et, donc, directement concernées par l'ouverture de cet audit (voir sur leur site).

Egalement, adhère à l'UPO la FÉDEO, fédération des étudiants, qui s'est, évidemment, **abstenue**.

Notre Syndicat Professionnel, la C.N.O., de par ses statuts n'ayant pour objet que la défense des praticiens exerçant exclusivement l'ostéopathie **ne peut, en aucun cas, financer** cette ouverture aux auxiliaires ou autres médicaux.

Nous sommes les garants de vos cotisations et ces dernières ne peuvent donc financer un travail qui, de surcroît, servira à fossoyer notre noble profession, puisqu'à terme nous courons le risque de voir les masseurs-kinésithérapeutes ostéopathes plus nombreux que les Ostéopathes exclusifs. Or, nous nous sommes battus, notamment lors des procédures pour exercice illégal de la médecine et aussi pour faire tomber l'assujettissement à la TVA, afin de créer une nouvelle profession OSTEOPATHE et, en aucun cas, pour médicaliser ou para médicaliser la profession. C'est à moyen ou long terme le risque de voir notre jeune profession disparaître définitivement mais c'est aussi encourager un double exercice qui favorise une concurrence déloyale vis-à-vis des remboursements Sécurité Sociale **pourtant interdits** de l'ostéopathie, comme l'avait du reste relevé l'IGAS dans son rapport de 2010.

Cette position n'était donc pas tenable pour la CNO. C'est pourquoi nous sommes à nouveau devenus libres en quittant l'UPO afin de ne pas **renier nos valeurs, vos intérêts et l'intérêt de la profession tout entière.**

Chambre des Ostéopathes : Siège Social et Présidence : Fernand-Paul BERTHENET

118 Rue Lauriston, 75116 PARIS - Tél : 01 44 21 80 75 – 06 07 35 38 22 Email fpberthenet@gmail.com

Nous allons continuer notre mission et notamment le travail à l'AFNOR au sujet de la mise en place d'un code de déontologie opposable.

Nous restons à vos côtés, fidèles à nos valeurs, fidèles à la volonté d'affirmer une profession OSTEOPATHE de haut niveau et indépendante de tout statut médical et paramédical.

La Chambre Nationale des Ostéopathes est, actuellement, le seul Syndicat Professionnel représentant exclusivement les Ostéopathes Exclusifs en France.

Pour le Conseil d'Administration :

Le Président
Fernand-Paul BERTHENET D.O.
Officier de la Légion d'Honneur

N.B. : SFDO : Art. 2.1 du titre 2, SNOS : Art. 5.

APPEL DE LA CNO

En fonction de ces évènements, et en ayant la conviction que l'avenir de l'Ostéopathie et de la profession ostéopathe est clairement menacée, la CNO appelle tous les Ostéopathes, les étudiants en Ostéopathie, les associations professionnelles et syndicats qui se retrouvent dans une démarche de promotion et d'aboutissement vers une profession d'Ostéopathe exclusivement pratiquée par des Ostéopathes, dans un cadre professionnel de haut niveau de responsabilité et de compétence, à se regrouper afin de peser sur les interlocuteurs institutionnels et faire entendre que la voix et la volonté des ostéopathes, **est, et reste majoritairement, la voie de l'exercice exclusif** de la médecine ostéopathique, et non la dilution à minima d'une ostéopathie "en vrac et à la carte", sans statut clair et avec des compétences réduites entre le bien être et la confusion des genres :

La CNO se tient à la disposition de tous pour œuvrer avec les bonnes volontés à ce projet dès ce jour.

Chambre des Ostéopathes : Siège Social et Présidence : Fernand-Paul BERTHENET

118 Rue Lauriston, 75116 PARIS - Tél : 01 44 21 80 75 – 06 07 35 38 22 Email fpberthenet@gmail.com



Chambre Nationale des Ostéopathes

SYNDICAT NATIONAL DES OSTÉOPATHES



Reconnu représentatif par le ministère des Affaires sociales, Santé et Droit des femmes

Le Président

Fernand-Paul BERTHENET D.O.

Officier de la Légion d'Honneur

Paris le 19 juin 2018

Reconnu validé avec AR
Démission de la C.NO.
Remis en mains propres

Monsieur le Président, Philippe STERLINGOT
Madame et Messieurs les membres du Conseil
de l'UPO,

Chers Confrères,

Nous avons l'honneur de vous présenter la démission de la Chambre Nationale des
Ostéopathes.

L'orientation prise par la majorité des membres de l'UPO nous oblige à la quitter car
elle est à l'encontre de nos statuts.

Nous vous prions d'accepter, Chers Confrères, nos meilleures salutations

CHAMBRE NATIONALE DES OSTÉOPATHES
Syndicat National des Ostéopathes
Président Fondateur
Fernand - Paul BERTHENET D.O.
118 rue Lauriston - 75116 PARIS
01 44 21 80 75
Pour le Conseil d'Administration
Le Président

Fernand-Paul BERTHENET D.O. (G.B.)

Chambre des Ostéopathes : Siège Social et Présidence : Fernand-Paul BERTHENET

118 Rue Lauriston, 75116 PARIS - Tél : 01 44 21 80 75 – 06 07 35 38 22 Email fpberthenet@gmail.com